

UN MODÈLE DE RÉSOLUTION POUR LES MUNICIPALITÉS



Municipalités favorables à l'allaitement

Pour des milieux de vie inclusifs envers toutes les familles

L'IMPORTANCE DE L'ALLAITEMENT

Les organisations nationales et internationales de santé s'entendent sur l'importance de l'allaitement pour favoriser la santé et le développement du bébé ainsi que la santé de sa mère. C'est pourquoi Santé Canada, la Société canadienne de pédiatrie, les Diététistes du Canada et le Comité canadien pour l'allaitement recommandent de poursuivre l'allaitement jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés à partir de six mois¹. **Au Québec, près de 90 % des femmes amorcent l'allaitement à la naissance de leur enfant²**, mais seulement 8 % allaitent jusqu'au moment où elles l'avaient prévu³.

Une des barrières à l'allaitement est la difficulté de répondre aux besoins de l'enfant, y compris dans les lieux municipaux. **Pouvoir allaiter en tout temps et en tout lieu est nécessaire pour une pleine participation sociale.** C'est d'ailleurs un droit inaliénable protégé par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec⁴. Soutenir et protéger l'allaitement contribuent à la santé et au bien-être des familles et des jeunes enfants. Une municipalité favorable à la famille facilite aussi le geste d'allaiter.



CINQ ÉTAPES POUR FAIRE UNE DIFFÉRENCE

LES MUNICIPALITÉS : UN MOTEUR DE CHANGEMENT

En appelant à respecter les familles durant l'allaitement, votre municipalité envoie un message clair à ses citoyennes et citoyens : allaiter est un geste normal. Cela contribue à la protection des femmes et des personnes allaitantes. Il ne s'agit pas de faire la promotion de l'allaitement, mais de démontrer l'importance que vous accordez à toutes les familles en offrant des milieux de vie accueillants et inclusifs.

L'allaitement n'est pas un phénomène de mode, mais un enjeu de société. « Si l'allaitement n'existait pas déjà, la personne qui l'inventerait aujourd'hui mériterait un double prix Nobel de médecine et d'économie. »⁵

Joignez dès maintenant les municipalités qui se démarquent par leur politique en matière d'allaitement.

90 %

des Québécois(e)s jugent qu'il est important que les gouvernements investissent davantage pour favoriser le bien-être et le développement des tout-petits.

Sondage Léger, 2020⁵

1. Adopter une résolution et une politique

En complément de la politique familiale, une résolution permet d'affirmer la volonté de votre municipalité de soutenir les femmes et les personnes qui allaitent (modèle en annexe de ce document).

Adopter une politique ou intégrer des clauses dans la politique familiale permettra la mise en œuvre de mesures concrètes pour faciliter le geste d'allaiter, assurer le soutien des personnes qui allaitent et protéger l'allaitement. Elle pourra s'appuyer sur des instruments politiques adoptés par des organisations nationales ou mondiales telles que :

- la *Politique gouvernementale de prévention en santé*⁷
- la *Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant*⁸
- la *Convention sur la protection de la maternité*⁹
- le *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel* et les résolutions subséquentes de l'Assemblée mondiale de la Santé (le Code)¹⁰

2. Agir sur le terrain

De manière générale, les femmes ne doivent pas subir de restriction de liberté ni être victimes de discrimination parce qu'elles allaitent. Tous les lieux publics sont concernés : parcs, piscines municipales, bibliothèques, musées, arénas, etc. Pour que la tétée se passe bien, la mère et l'enfant doivent se sentir en sécurité. Pour certaines femmes, cela veut dire pouvoir allaiter n'importe où et à tout moment sans risquer d'être importunée et sans être obligée de se couvrir. **Les actions devraient comprendre des aménagements pour leur permettre de s'asseoir et de l'affichage pour inciter le public à les respecter.** Un coin d'allaitement offrant une forme d'intimité est utile aux dyades mères-enfants qui ont besoin d'un endroit discret ou calme.

Concernant les plans d'urgence, dont les municipalités sont responsables, les personnes qui interviennent sur le terrain ont un rôle à jouer pour soutenir et protéger l'allaitement, qui peut alors se révéler vital.

MERCI DE RESPECTER LES FAMILLES
DURANT L'ALLAITEMENT



Allaiter partout et en tout temps est un droit protégé par la
Charte des droits et libertés de la personne du Québec

LE SAVIEZ-VOUS ?

Santé Canada et la Société canadienne de pédiatrie recommandent
de poursuivre l'allaitement jusqu'à deux ans ou plus, accompagné
d'aliments complémentaires appropriés à partir de six mois.

En partenariat avec :

Québec 

 Votre référence en
environnements favorables
à l'allaitement
mouvementallaitement.org

3. Informer le personnel municipal et la population

L'ensemble du personnel est concerné par la politique en matière d'allaitement : dans l'exercice de ses fonctions ou lors de ses contacts avec le public ou auprès de collègues qui allaitent. Le personnel doit connaître cette politique, la respecter et participer à sa mise en œuvre.

Allaiter partout est un droit méconnu par de nombreuses personnes. En plus de l'affichage sur le terrain, il est important d'en faire part au public, par exemple lorsque vous informez la population des initiatives municipales en matière d'environnements favorables à l'allaitement

Saviez-vous que la banalisation des biberons et des sucres fragilise l'allaitement? Dans vos communications visuelles, des images avec un bébé dans les bras, sans biberon ni suce, sont inspirantes et représentent toutes les familles. Une icône ou un émoji d'un nounours ou d'un hochet peut être utilisé pour représenter les bébés. Le pictogramme d'allaitement est de plus en plus reconnu par les familles et il est libre de droits¹².

Chaque année, **la Semaine mondiale de l'allaitement maternel (SMAM) se déroule du 1er au 7 octobre**. C'est une occasion idéale de rappeler, autant au personnel qu'à la population, que la municipalité s'est engagée à faciliter le geste d'allaiter sur son territoire.

PROTÉGEONS L'ALLAITEMENT : TOUT LE MONDE À UN RÔLE À JOUER

Découvrez des initiatives inspirantes dans cette série de feuillets¹¹ :

- Les services d'urgence
- Les sites web et les blogs
- Les arts visuels
- Les interactions avec les familles
- Les organismes communautaires
- Les banques alimentaires



4. Soutenir les ressources communautaires en allaitement

De nombreuses ressources communautaires offrent divers services pour soutenir les femmes et les personnes allaitantes et leur famille. Vous pouvez soutenir de multiples façons ces organismes enracinés dans la communauté. Par exemple, en mettant des locaux à disposition, en publicisant des activités ou en fournissant des ressources. Une occasion d'afficher votre soutien est de participer à certaines initiatives locales, telles que le Défi allaitement¹³ ou autres activités lors de la SMAM.

Vos lieux municipaux sont-ils inscrits à la Route du lait¹⁴? Cette initiative communautaire permet d'identifier des lieux où les personnes qui ont besoin d'allaiter sont les bienvenues. Toutes les familles avec de jeunes enfants peuvent alors pleinement profiter des services et des installations municipales.

5. S'engager en tant qu'employeur

De plus en plus de femmes souhaitent poursuivre l'allaitement au-delà du congé parental. Agir aussi en tant qu'employeur permet de rendre vos actions plus cohérentes. Dans vos conditions de travail, vous pourriez inclure des clauses pour faciliter la poursuite de l'allaitement. Tout le monde y gagne : une baisse d'absentéisme, une plus grande satisfaction au travail, une meilleure productivité et moins de roulement du personnel¹⁵.

Des pistes pour soutenir le personnel qui allaite :

- L'accès à un local adéquat pour allaiter ou exprimer son lait
- Un réfrigérateur pour entreposer le lait exprimé dans la journée
- Des affiches pour sensibiliser l'ensemble du personnel sur l'importance de soutenir leurs collègues qui allaitent
- Un service de garde à proximité du lieu de travail
- L'accès au télétravail, même partiel
- Des pauses-allaitement, idéalement rémunérées, pour exprimer son lait ou allaiter

DES INITIATIVES INSPIRANTES

Certaines municipalités se sont prises d'avance

La Ville de Gatineau a inclus dès 2013 différentes mesures favorables à l'allaitement dans l'application de sa politique familiale¹⁶

La Ville de Bouctouche, au Nouveau-Brunswick, a adopté en 2015 une politique en matière d'allaitement qui comprend, entre autres, un soutien à leurs employées allaitantes¹⁷

La Ville de Saguenay a intégré l'ensemble de ses édifices à la Route du lait et a sensibilisé ses employés quant à l'importance du soutien à l'allaitement, pour faire suite à une résolution prise en 2018¹⁸

La Ville de Beaconsfield s'est engagée par résolution en 2019 à prendre une série de mesures visant à favoriser, accueillir et protéger le geste d'allaiter dans ses lieux municipaux¹⁹



MOUVEMENT ALLAITEMENT DU QUÉBEC

Votre référence en
environnements favorables à
l'allaitement

MouvementAllaitement.org



ASSOCIATION POUR LA SANTÉ
PUBLIQUE DU QUÉBEC

1. Santé Canada *et al.* (2014). *La nutrition du nourrisson né à terme et en santé : Recommandations pour l'enfant âgé de 6 à 24 mois*. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/guide-alimentaire-canadien/ressources/nutrition-nourrisson/nutrition-nourrisson-terme-sante-recommandations-naissance-six-mois/6-24-mois.html>
2. Observatoire des tout-petits. (2021). *Portrait 2021 : Comment se portent les tout-petits au Québec?* <https://tout-petits.org/publications/portraits-annuels/portrait-2021/>
3. Observatoire des tout-petits. (2019). *Principales raisons données par les mères qui n'allaitent plus leur dernier enfant pour expliquer leur décision d'arrêter l'allaitement*. <https://tout-petits.org/donnees/environnement-familial/comportements-a-risque-et-comportements-preventifs/allaitement/allaitement-raison-sevrage/>
4. Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q. c. C-12. Consulté 4 juin 2022, à l'adresse <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12>
5. Hansen, K. (2016). Breastfeeding : A smart investment in people and in economies. *The Lancet*, 387(10017), 416. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(16\)00012-X](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(16)00012-X)
6. Observatoire des tout-petits. (2021). *L'Observatoire des tout-petits dresse un premier Portrait des politiques publiques au Québec*. <https://tout-petits.org/medias/salle-de-presse/2021/l-observatoire-des-tout-petits-dresse-un-premier-portrait-des-politiques-publiques-au-quebec/>
7. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. (2016). *Politique gouvernementale de prévention en santé*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001753/>
8. Organisation mondiale de la Santé. (2003). *Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant*. <https://mouvementallaitement.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1801>
9. Organisation internationale du Travail. (2000). *Convention sur la protection de la maternité*. https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100_ILO_CODE:C183
10. Organisation mondiale de la Santé. (1981). *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*. <https://mouvementallaitement.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1619>
11. Mouvement allaitement du Québec. (2022). *Protégeons l'allaitement : tout le monde à un rôle à jouer*. <https://bit.ly/feuillet-code>
12. Breastfeeding symbol/Pictogramme allaitement. (2020). <https://mouvementallaitement.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1738>
13. Mouvement allaitement du Québec. *Défi allaitement*. <https://mouvementallaitement.org/envIRONNEMENTS-favorables/defi-allaitement/>
14. Mouvement allaitement du Québec. *Route du lait*. <https://mouvementallaitement.org/routes-du-lait/>
15. Ontario Public Health Association. (2008). *Creating a Breastfeeding Friendly Workplace*. <https://mouvementallaitement.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1658>
16. Ville de Gatineau. (2021). *Allaitement*. Ville de Gatineau. https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/allaitement
17. Ville de Bouctouche. (2015). *Politique municipale en matière d'allaitement maternel*. <https://mouvementallaitement.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1885>
18. Ville de Saguenay. (2018). *Comité exécutif du 9 mai 2018 : Procès-verbal*. https://ville.saguenay.ca/files/AA_proces_verbaux/comite_executif/2018/2018_05_09.pdf
19. Ville de Beaconsfield. (2019). *Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield du 23 septembre 2019*. <https://www.beaconsfield.ca/fr/notre-ville/document-relatifs-aux-seances-et-ordres-du-jour-du-conseil/documents-relatifs-aux-seances-et-ordres-du-jour-du-conseil-2019/23-septembre-2019/3985-seance-ordinaire-du-23-septembre-2019-a-20-h-proces-verbal>

MODÈLE DE RÉSOLUTION

Pour des municipalités favorables à l'allaitement

CONSIDÉRANT QUE (nom de la municipalité) souscrit à une approche axée sur la qualité de vie et le bien-être des familles, sur la santé et le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE (nom de la municipalité) s'engage activement à promouvoir la santé, la qualité de vie et le bien-être de ses citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE Santé Canada, la Société canadienne de pédiatrie, les Diététistes du Canada et le Comité canadien pour l'allaitement, recommandent l'allaitement jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés à partir de six mois;

CONSIDÉRANT QU'offrir des milieux de vie favorables à l'allaitement contribue au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et de la société;

CONSIDÉRANT QU'allaiter dans l'espace public est un droit protégé par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a déjà statué en faveur de ce geste dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT QU'il arrive encore trop souvent que l'on demande aux femmes qui allaitent dans l'espace public de se couvrir ou de quitter les lieux, ce qui est un frein à leur pleine participation sociétale et peut avoir un impact significatif sur leur détermination à poursuivre l'allaitement;

Il est proposé par _____, appuyé par _____
et unanimement résolu/résolu à la majorité que (Nom de la municipalité) s'engage à :

- 1 – Prendre une série de mesures visant à faciliter le geste d'allaiter et à protéger les femmes et les personnes qui allaitent dans les environnements municipaux;
- 2 – Afficher clairement dans les lieux municipaux que les femmes et les personnes peuvent allaiter partout, librement et sans obligation de se couvrir;
- 3 – Aménager dans les édifices publics un lieu pour les personnes qui ont besoin d'un endroit à l'abri des regards pour allaiter ou exprimer leur lait;
- 4 – Mettre en place une politique pour faciliter le geste d'allaiter dans tous ses environnements municipaux et à la faire connaître tant aux gestionnaires et au personnel qu'à la population (ou ajouter des mesures à une politique existante);
- 5 – Bonifier les politiques de conditions de travail afin de soutenir le personnel qui allaite par des moyens concrets et à faire connaître ces mesures;
- 6 – Soutenir les ressources communautaires en allaitement, valoriser leur contribution à la communauté et participer à la visibilité de leurs services;

Pour aller plus loin :

- 7 – Soutenir la Route du lait afin d'offrir des facilités pour l'allaitement sans obligation d'achat ni de recourir à un service, y inscrire ses établissements municipaux et inviter les restaurateurs et commerçants à faire de même;
- 8 – Soutenir l'organisation d'événements qui normalisent l'allaitement dans l'espace public et y participer.

Pour plus d'information, contactez :

Mouvement allaitement du Québec
1-866-529-2221
info@mouvementallaitement.org

